



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DE MANIFESTATION REVENDICATIVE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les manifestations sur la voie publique sont soumises à une obligation de déclaration préalable dans les conditions définies par les articles L211-1 à L211-4 du Code de la Sécurité Intérieure.

Article L211-12 du Code de la Sécurité Intérieure :

« l'organisation sur la voie publique d'une manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions prévues par la loi, ayant fait l'objet d'une déclaration incomplète ou inexacte de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée, ou ayant été interdite dans les conditions fixées par la loi et la participation à une manifestation ou à une réunion publique en étant porteur d'une arme sont réprimées dans les conditions prévues à la section 3 du chapitre 1er du titre III du livre IV du code pénal. »

1- OBJET DE LA MANIFESTATION :

2- DATE ET HEURE DE LA MANIFESTATION :

3- LIEU DE RASSEMBLEMENT :

4- ITINÉRAIRE PROJETÉ :

5- HEURE ET LIEU DE DISPERSION :

6- NOMBRE DE PARTICIPANTS ATTENDUS :

7- ORGANISATEURS

Noms, prénoms, domiciles, courriels et numéros de téléphone d'au moins un organisateur et d'au plus 3 organisateurs (**fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois à l'appui de la déclaration**) :

1^{er} -

2^e -

3^e -

8- OBSERVATIONS PARTICULIÈRES :

Les soussignés :

- déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation,
- s'engagent à prendre toutes les dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à sa complète dispersion,
- s'engagent à respecter les mesures d'hygiène et de distanciation physique, le port du masque, à limiter l'affluence, et à respecter toute disposition législative et réglementaire en vigueur dans le contexte de la crise sanitaire.

Fait à

le

« Lu et approuvé » (1)

(2)

(3)

Signatures :

Toute déclaration doit être réceptionnée au moins 3 jours francs et au plus 15 jours francs avant la date prévue de la manifestation à : pref-manifestations@bas-rhin.gouv.fr